

Chargé(e) de projet en aménagement durable des territoires

RNCP12817 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	341m
Code(s) ROME	K1802, C1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	09/08/2018

Certificateur(s)

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Secrétariat Général

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chargé de projet en aménagement durable des territoires conduit un projet en concertation avec l'ensemble des partenaires, des acteurs et usagers concernés, il prend en compte les approches environnementales, économiques et sociétales sur le long terme. Ses activités principales sont les suivantes :

- 1) analyse des données socio-économiques et environnementales du territoire et identification des axes d'intervention selon les impératifs de développement durable,
- 2) élaboration ou participation à l'élaboration du projet d'aménagement durable et apport d'un appui aux acteurs locaux,
- 3) conception du plan d'action du projet d'aménagement durable en assurant la concertation interne et externe,
- 4) mise en œuvre et suivi du plan d'action du projet d'aménagement durable en assurant la coordination du réseau des acteurs,
- 5) évaluation du projet d'aménagement durable, identification de nouveaux axes d'intervention et présentation aux acteurs locaux,
- 6) communication et échange des informations sur les stratégies de développement durable lors des rencontres professionnelles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités évaluées :

- 1) analyse des données socio-économiques et environnementales du territoire et identification des axes d'intervention selon les impératifs de développement durable,

Appliquer les principales méthodes de recueil, de traitement et d'analyse de l'information.

Appliquer une démarche de connaissance initiale du territoire

Mettre en œuvre la méthode d'analyse SWOT (forces – faiblesses – opportunités – menaces – enjeux).

Produire des documents cartographiques et analytiques à l'aide des outils SIG

Valoriser des résultats, rédiger des synthèses.

- 2) élaboration ou participation à l'élaboration du projet d'aménagement durable et apport d'un appui aux acteurs locaux,

Élaborer une étude d'opportunité et de faisabilité du projet.

Formaliser des scénarios.

Mettre en œuvre les procédures, outils et méthodes de l'aménagement ainsi que les principales réglementations.

Expliquer les enjeux des politiques publiques de l'aménagement et du développement durable.
 Maîtriser les techniques de communication écrite et orale.

3) conception du plan d'action du projet d'aménagement durable en assurant la concertation interne et externe,
 Identifier les normes et règlements applicables au projet.
 Appliquer les règles de conception d'un projet technique.
 Estimer un projet en intégrant la notion de coût global.
 Mettre en œuvre les différentes phases du management de projet.
 Réaliser un produit de communication adapté au message et à la cible.
 Bâtir un argumentaire.

4) mise en œuvre et suivi du plan d'action du projet d'aménagement durable en assurant la coordination du réseau des acteurs,
 Appliquer les bases de la commande publique en y intégrant les enjeux de développement durable.
 Définir des indicateurs.
 Élaborer des tableaux de bord.
 Contrôler la conformité du projet livré.

5) évaluation du projet d'aménagement durable, identification de nouveaux axes d'intervention et présentation aux acteurs locaux,
 Analyser un projet au regard du développement durable.
 Identifier les objectifs et les enjeux du projet.
 Utiliser les principales grilles d'évaluation de référence

6) communication et échange des informations sur les stratégies de développement durable lors des rencontres professionnelles.
 Recueillir les informations, les analyser et leur donner du sens au regard des objectifs à atteindre.
 Rédiger une note prospective et identifier des projets émergents.
 Mettre en œuvre les techniques d'animation dans les différents types de réunions.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier de chargé de projet en aménagement durable des territoires peut être exercé sous des intitulés variés, dans différents types de structures privées, publiques ou parapubliques : bureaux d'études techniques d'aménagement, d'infrastructure ou d'environnement ; maîtres d'ouvrage d'opérations d'aménagement ou de bâtiment ; services de l'Etat (notamment au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) ; collectivités territoriales (communes, structures intercommunales, départements, régions...) ; établissements publics...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le chargé de projet en aménagement durable des territoires, est un collaborateur ou un adjoint au responsable de la structure et, à ce titre, il est responsable de la conduite des opérations et des études qui lui sont confiées. Pour ce faire, il organise le travail des équipes et en assure l'encadrement. Il est également amené à coordonner les interventions des différents acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 313 €

Familles professionnelles (FAP)	R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 605
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le directeur de l'ENTE, président du jury

les directeurs des 2 établissements de l'ENTE

les directeurs des études des 2 établissements de l'ENTE

deux membres des équipes pédagogiques de chaque établissement de l'ENTE

quatre personnalités issues du secteur professionnel

deux personnalités compétentes en matière d'enseignement supérieur

COMPOSITION DU JURY — VAE

le directeur de l'ENTE, président du jury

le directeur de l'établissement où se réunit le jury

les directeurs des études des 2 établissements de l'ENTE

un représentant du monde universitaire

un chef de service extérieur à l'enseignement

un technicien supérieur titulaire de la certification

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 09/08/2018

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2853

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP31418

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12817/>